

## "La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise"

Gaston Cholette

Volume 5, Number 2, November 1949

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023280ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023280ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Cholette, G. (1949). "La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise".  
*Relations industrielles / Industrial Relations*, 5(2), 17–18.  
<https://doi.org/10.7202/1023280ar>

clergé et en partie dans la moindre importance attachée à son caractère confessionnel.<sup>3</sup>

Il semble cependant que M. Logan ait disposé plutôt négligemment du programme d'action de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Il fait le silence sur ses attitudes plus récentes, du moins jusqu'en 1946, dans le domaine du salaire, de la conciliation et de l'arbitrage, de la grève, de la sécurité syndicale, etc.

De la caractéristique nationaliste du mouvement syndical catholique, l'auteur ne fait que répéter les raisons de base sur lesquelles ce mouvement s'appuyait dès son origine pour justifier son existence, mais il ne cite aucun argument nouveau mis de l'avant dans la presse syndicale catholique à des époques plus récentes.

Concernant la représentation ouvrière canadienne à la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail à Genève, M. Logan laisse croire à ses lecteurs que le représentant de la C.T.C.C. à cette conférence n'agit encore qu'à titre de conseiller technique du délégué gouvernemental, alors que depuis 1945 il a été admis au nombre des conseillers techniques du délégué ouvrier canadien.

En dernier lieu, l'auteur consacre plusieurs pages à une critique de plusieurs questions controversées amenées par le syndicalisme catho-

(3) Cf. p. 780.

## LES LIVRES

### LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À LA VIE DE L'ENTREPRISE (1)

GASTON CHOLETTE

Lorsque, dans une génération ou deux, l'on demandera aux principaux artisans de la réforme sociale dans la province de Québec ce qu'ils pensent du rôle de l'Eglise dans ce domaine, ils ne seront certainement pas exposés à répondre: « Rien! », comme tel chef du syndicalisme français le déclarait récemment à un groupe de journalistes américains.

En effet, dans le syndicalisme ouvrier comme dans le syndicalisme patronal, comme d'ailleurs dans toutes les sphères d'activité commune entre ces deux groupements, on retrouve, discrète et décisive à la fois, l'influence de la doctrine sociale de l'Eglise. Dans la province de Québec, le clergé, après avoir joué un rôle de première valeur dans la naissance et le développement de l'organisation professionnelle, est à l'avant-garde sur le plan de la théorie des réformes.

La Commission sacerdotale d'études sociales mérite, à ce sujet, une mention d'honneur toute spéciale. Formée

que. Cette partie est la même qu'en 1928. L'auteur s'applique à signaler les divergences de vue qu'il connaît sur le droit à l'existence même de ce mouvement. Il cite surtout les témoignages de gens qui, comme lui, n'ont jamais vu le syndicalisme catholique au Canada d'un oeil trop sympathique.

Dans la mesure où le programme de revendication du syndicalisme catholique diffère de celui des mouvements rivaux, il ajoute son poids, dit M. Logan, aux forces qui divisent le Canada anglais du Canada français. Mais il n'entre pas dans ses préoccupations de connaître la philosophie sociale, les raisons ethniques et les inspirations profondes qui sont à l'origine de ce mouvement. Sa dernière pensée est toutefois moins pessimiste qu'il y a vingt ans quant à la situation actuelle du travail organisé au Canada, car, enfin, il souhaite que l'idéal à rechercher soit une franche admission des différences qui distinguent chaque mouvement syndical au Canada pour en arriver à un *modus vivendi* pouvant permettre ensuite l'administration efficace des lois, une fois adoptées.

En ceci il a parfaitement raison. L'intérêt national commande que s'établisse ce *modus vivendi* entre la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, le Congrès des métiers et du travail du Canada et le Congrès canadien du travail.

récemment par l'Episcopat de cette province afin de répondre plus adéquatement aux besoins des temps présents, surtout en ce qui concerne l'explicitation de la doctrine exposée dans ses grandes lignes dans les encycliques et son application au milieu québécois, cet organisme n'a pas attendu des années avant de se signaler à l'attention de tous par la hardiesse de ses conceptions et la fermeté de ses attitudes. On n'oubliera pas de sitôt, par exemple, son intervention au cours de la fameuse grève de l'amiante et au sujet du projet de Code du Travail.

Dans sa courte existence, elle a maintes fois prouvé sa volonté de faire donner à la doctrine sociale de l'Eglise son maximum de rendement et de signification. Tout en s'appuyant sûrement sur les grands principes qui sont à la base de la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et tout en se situant fidèlement dans la perspective des encycliques et des autres textes pontificaux, elle s'est donné pour mission de formuler pour la province de Québec les interprétations et les applications qui sont pertinentes et opportunes.

Après avoir publié « L'organisation professionnelle dans le Québec », voici qu'elle présente au public une seconde étude sur « La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise ». Il s'agit d'une brochure de cent pa-

(1) *La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise*, brochure de cent pages de la Commission sacerdotale d'études sociales, en vente au prix de \$0.50 au secrétariat de la Commission sacerdotale d'études sociales, évêché de Saint-Hyacinthe.

ges, dont la moitié environ contient la pensée des membres de la Commission, le reste étant réservé à la citation de textes pontificaux.

Le sujet traité, fort épineux et controversé, est d'une extrême importance car il constitue le noeuf gordien de la réforme des institutions dans le monde du travail, où le sort de la société est actuellement en jeu. Du règlement heureux ou malheureux de la crise universelle qui règne dans les relations du travail dépendra le succès ou la faillite de la présente civilisation. On doit donc savoir gré à la Commission sacerdotale d'études sociales d'avoir courageusement examiné ce problème et d'y avoir projeté la lumière de sa science et de son impartialité.

En plus de l'introduction, dans laquelle on expose et juge la situation et les aspirations du monde ouvrier, l'ouvrage se divise en cinq parties couvrant les sujets suivants: des notions générales sur la propriété et l'entreprise, la conception capitaliste de l'entreprise, la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, surtout dans les sociétés anonymes, enfin la participation des travailleurs à la propriété de l'entreprise. En conclusion, on trouve des directives sur les responsabilités qui incombent à chacun dans « l'acheminement vers une réforme de l'entreprise ».

Il n'est pas possible de résumer l'ouvrage de la Commission sur la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise tout en respectant fidèlement la pensée qui s'y trouve, car celle-ci comporte à la fois trop d'éléments et trop de nuances qui doivent conserver leur importance relative pour que la perspective d'ensemble ne soit pas faussée.

Le mieux à faire, dans une recension ou plutôt un commentaire comme celui-ci, c'est de s'en tenir aux grandes lignes sans entrer dans les détails. L'idée maîtresse de la Commission sacerdotale, dans cette brochure, c'est que l'on doit faire en sorte que les travailleurs participent de plus en plus intimement à la vie de l'entreprise, surtout dans certains cas où le régime économique actuel a capitalisé les abus, par un acheminement progressif vers la co-propriété, la co-gestion et le partage des bénéfices.

On y trouve en somme le même thème et, en général, les mêmes jugements de valeur et les mêmes attitudes que dans la série d'articles publiés il y a deux ans dans le Bulletin des relations industrielles sur les réformes de structure dans l'entreprise.<sup>2</sup>

Après avoir, dans l'introduction, signalé l'opportunité et l'urgence de la promotion ouvrière à l'échelle de l'entreprise, de la profession et de la nation, les membres de la Commission sacerdotale analysent lucidement le droit de propriété dans le contexte de l'entreprise capitaliste, dont la formule prépondérante est la société anonyme. Ils font clairement voir que le droit de propriété n'est pas le même selon la nature de l'objet, et que dans le cas d'une entreprise, le droit des actionnaires et de leurs représentants n'est pas exclusif et absolu, car « l'objet » comporte ici des personnes et des choses matérielles, en plus d'être essentiellement ordonné au service de la société.

Dans la deuxième partie, portant sur la conception capitaliste de l'entreprise, on trouve une énumération de gra-

ves abus du capitalisme actuel, un jugement moral sur le système capitaliste, une description et un jugement moral sur le contrat de salariat, enfin un aperçu général des réformes de l'entreprise.

La troisième partie, sur la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, traite de la rémunération du capital et du travail ainsi que du partage des bénéfices résiduels. Voici, à ce sujet, deux phrases très importantes: « Ces droits (des travailleurs) priment le droit du capital aux profits, aux dividendes, aux gratifications et aux améliorations, dans la mesure où l'élément humain prime le capital-argent. Les travailleurs ont aussi droit à leur part des bénéfices résiduels ».

En ce qui concerne la « participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, surtout dans les sociétés anonymes », ce qui fait l'objet de la quatrième partie, les auteurs affirment que: « Théoriquement, aucune objection d'ordre moral, économique et social ne vaut contre la co-gestion des travailleurs, même par voie délibérative ». En pratique, ils reconnaissent que cette réforme ne peut s'établir que d'une manière progressive et font les suggestions suivantes: « Dans le domaine social, rien n'empêche aujourd'hui qu'elle (la co-gestion) soit complète. Sur le plan technique, elle devrait être consultative avec une tendance de plus en plus marquée vers une participation délibérative. Sur le plan commercial et financier, les trois étapes normales devraient être: l'information, la consultation, puis, la délibération ».

Dans la cinquième partie, la Commission précise les droits de propriété respectifs des actionnaires et des travailleurs au sein de l'entreprise.

En voilà assez pour faire toucher du doigt l'opportunité de cet ouvrage et pour aiguïser la curiosité de toute personne qui prétend être à la page.

---

Par-dessus la distinction entre employeurs et employés, qui menace de devenir toujours davantage une inexorable séparation, il y a le travail lui-même, le travail, tâche de la vie personnelle de tous en vue de procurer à la société les biens et les services qui lui sont nécessaires ou utiles. Ainsi compris, le travail est capable, en raison de sa nature même, d'unir les hommes véritablement et intimement; il est capable de redonner forme et structure à la société devenue amorphe et sans consistance, et par là d'assainir à nouveau les relations de la société avec l'Etat. Lorsque, au contraire, on veut faire de la société et de l'Etat un pur et simple rassemblement de travailleurs, on méconnaît ce qui constitue l'essence de l'une et de l'autre, on ôte au travail son véritable sens et la puissance intime qu'il a d'unir, on organise en fin de compte non des hommes — travailleurs considérés comme tels — mais une gigantesque addition de revenus en salaires ou traitements. Le danger que l'Etat soit dominé par les forces économiques, au grand détriment du bien général, est exactement aussi grave dans ce cas que dans celui où la conduite de l'Etat est soumise à la pression du capital.

(2) Réformes de structure dans l'entreprise, brochure de 210 pages publiée par le Département des relations industrielles, en vente au prix de \$1.00 à 2, rue de l'Université, Québec.